

# MODALITÉS GÉNÉRALES

## 1.2P. ÉLIGIBILITÉ :

LE 30<sup>me</sup> RALLYE NATIONAL DE CORTÉ CENTRE CORSE inscrit en NPEA compte pour :  
LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2018 COEFFICIENT 3  
LES CHAMPIONNATS RALLYE DE LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CORSE  
LE CHALLENGE DE L'A.S.A. RESTONICA PILOTES ET COPILOTES

## 1.3P VÉRIFICATIONS :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

### VÉRIFICATIONS DES DOCUMENTS

Vendredi 15 septembre 2017 à CORTI BAR L'ORIENTE Av. Jean NICOLI  
de 10h00 à 18h00

### VÉRIFICATIONS DES VOITURES

Vendredi 15 septembre 2017 à la zone artisanale de Chabrière  
de 10h15 à 18h15

Après les vérifications les concurrents auront un temps imparti de 5mn pour se rendre au parc fermé et y resteront jusqu'au moment du départ de la course. **Tout retard sera considéré comme un retard en secteur de liaison et sera pénalisé de 10 secondes par minute de retard.**

Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme du rallye à l'heure qui lui sera fixée par **voie de presse, par le site de l'ASA par le compte facebook de l'A.S.A. et par affichage au siège de l'A.S.A. à partir du samedi 09 septembre 2017.**

Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des commissaires sportifs.

Les vérifications finales seront effectuées au :

**GARAGE RENAULT R.T. 50 CORTI – Taux horaire de la main d'œuvre 60 euros T.T.C.**

## ARTICLE 2P – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers.**

**En cas de dépannage à la fin du rallye, dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais de remorquage restent à la charge du concurrent.**

## ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES :

### 3.1P Demande d'Engagement - Inscription

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 30<sup>ème</sup> RALLYE CORTE CENTRE CORSE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 04 septembre 2017 à minuit.**

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA**  
**ADRESSE POSTALE : Im. Pascal Paoli - Av. Président Pierucci**  
**20250 - CORTI**

**SIÈGE SOCIAL : PARC DES SPORTS QUARTIER CHABRIÈRE T50 CORTI**  
**Tél. : 04. 95. 46. 27. 17. - 04. 95. 46. 25. 92**

A.S.A. RESTONICA

**Télécopie : 04. 95. 46. 06. 08.**

**Adresse mail : asa.restonica@gmail.com**

Les détails relatifs au copilote peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.  
Le bulletin d'engagement doit être obligatoirement accompagné d'une photo d'identité couleur pour chaque membre de l'équipage.

### **3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.**

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, seront affichées au siège de l'A.S.A. Restonica Parc des Sports Quartier Chabrière T50 CORTI.

### **3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :**

520 euros avec la publicité facultative des organisateurs.

1040 euros sans la publicité des organisateurs.

450 euros pour les équipages complets de l'ASA RESTONICA (pilote et copilote)

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, et des photocopies de tous les documents.

### **3.3P Ordre de départ**

3.3.1 - Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant le premier.

L'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape sera donné dans l'ordre du classement partiel, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue). Le collège des commissaires sportifs se réserve le droit de reclasser dans l'ordre de départ les pilotes prioritaires et certains concurrents qu'il pourrait considérer de notoriété.

3.3.2 - L'attribution des numéros se fera le samedi 09 septembre 2017 au siège de l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA en respectant l'ordre suivant :

- **pilotes prioritaires.**

- **pilotes désignés performants par l'organisateur.**

- **tous les autres pilotes en respectant la réglementation des rallyes 2017.**

A8W, R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, F213, N3, GT9, A6, A5K, A5, R2j, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

## **ARTICLE 4P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS :**

### **4.1P Voitures Autorisées**

Groupe	N, FN	Classes 1, <b>2 de serie</b> , 2, 3, 4,
Groupe	A, FA	Classes 5, 5K, 6, 6K, 7, 7K, 7S, 8, 8W,
Groupe	R	Classes R1, R2, R2j, R3, R4, <b>R5</b>
Groupe	GT de série	Classes 9, 10
Groupe	F2000	Classes 11, 12, 13, 14,

### **4.3P Assistance**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **4.6P - IDENTIFICATION DES VOITURES**

**Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.**

**Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.**

**Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.**

**Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.**

**Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.**

**Couleur : traits noirs sur fond blanc.**

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

#### **ARTICLE 5P – PUBLICITÉ :**

PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : NUMÉROS DE PORTIÈRES :

Spar Corté - Huiles Labo - Bar L'Oriente - Eau de Ziglia - Skoda Auto - USC5 Corté

PUBLICITÉ OPTIONNELLE : BANDEAUX PARE-BRISE A DROITE :

Vito Corté

PUBLICITÉ OPTIONNELLE : BANDEAUX PARE-BRISE A GAUCHE :

Ville de CORTI

**LE DÉPART SERA REFUSÉ À TOUTE VOITURE NON CONFORME**

#### **ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES :**

##### **6.1p. Description**

Le 30<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE CORTÉ CENTRE CORSE représente un parcours total de **453,360 km** comportant 7 **épreuves Spéciales**, d'un kilométrage total de **106,130 km**.

Il est divisé en 3 Étapes, 7 Sections et 22 Secteurs de liaison.

La première étape, comporte 1 épreuve spéciale à parcourir 1 fois et déterminera l'ordre de départ de la deuxième étape .

La deuxième étape divisée en 3 sections, comporte 1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois.

La troisième étape divisée en 3 sections, comporte 1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois.

#### **vendredi 15 septembre 2017**

Parcours de Liaison		=	19,350 km
E.S. N° 1 Carrefour T50 / RD40 – A RIVENTOSA	5,630 km	=	5,630 km
Total 1ère Étape		=	24,980 km

#### **samedi 16 septembre 2017**

Parcours de Liaison		=	167,860 km
E.S. N° 2 – 3 et 4 PONTE NUOVU / PONTE A LECCIA	18,240 km X 3	=	54,720 km
Total 1ère Étape		=	222,580 km

#### **dimanche 17 septembre 2017**

Parcours de Liaison		=	160,020 km
E.S. N° 5 – 6 et 7 I MURACCIOLI – NOCETA	15,260 km X 3	=	45,780 km
Total 2ème Étape		=	205,800 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire"

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement, etc. sont repris dans le Carnet d'Itinéraire.

L'HEURE OFFICIELLE du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn.

## **6.2P Reconnaissances**

Les reconnaissances seront autorisées **les samedi 09 et dimanche 10 septembre** pour tous les concurrents. **trois passages maximums**. Des contrôles seront effectués par l'organisateur, et les sanctions seront appliquées suivant les barèmes de la réglementation F.F.S.A.

Les autres points de cet article sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE :**

### **7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

Les signes distinctifs des commissaires de route et du chef de poste sont :

- **Directeur d'épreuve** : gilet rouge marqué "directeur d'épreuve"
- **Chef de poste** : chasuble orange marquée "chef de poste"
- **Commissaire** : chasuble jaune marquée "commissaire"
- **Commissaire radio** : chasuble jaune avec rond bleu et éclair noir
- **Chronométrateur** : chasuble verte marquée "chronométrateur"
- **Relation avec les concurrents** : gilet rouge et photo dans les parcs.

Les autres points de cet article sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 8P - RÉCLAMATIONS – APPELS :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS :**

Les classements seront affichés le dimanche 17 septembre 2017 au parc fermé d'arrivée COURS PAOLI, une demie heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Il sera établi :

- \* un classement général, tous groupes et classes confondus,
- \* un classement pour chacun des groupes suivants:
  - voitures de production (groupe N et FN confondu)
  - voitures de tourisme (groupe A et FA confondu)
  - groupe GT de série
  - groupe R
  - groupe F2000
- \* un classement pour chacune des classes prévues à l'article 4,
- \* un classement féminin tiré du classement général.

## **ARTICLE 10P - PRIX ET COUPES :**

### **- COUPES**

- aux 5 premiers du classement général
- Trophée Henry VENTURINI, Louis ORSINI, Pierre CAMPANA, Raymond LEONETTI au Vainqueur du groupe "N"
- Trophée Antoine AGUZZI, Antoine ANTONINI, Claude CESARI au vainqueur du groupe "F2000"
- au premier de chaque groupe
- au premier de chaque classe
- au premier équipage féminin
- 1 commissaire par A.S.A.
- Trophée des commissaires (au plus méritant de l'épreuve)
- **Tous les concurrents classés seront récompensés.**
- La remise des prix aura lieu le **dimanche 17 septembre 2017 à 17h30 à :**

**L'UNIVERSITA DI CORSICA PASCALE PAOLI (Avenue Jean Nicoli)**

Dans la mesure où la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du RALLYE, les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leurs prix.